



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 103949

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les problèmes que rencontrent les victimes de l'amiante pour le traitement de leur dossier d'indemnisation. En effet, pour ces personnes, et cela dans plus de 60 % des cas, l'instruction dépasse le seuil légal de six mois. Il lui demande donc de bien vouloir renforcer les moyens en effectifs du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA) afin d'améliorer les délais de traitement des demandes des personnes malades.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103949

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9495

Question retirée le : 19 septembre 2006 (Retrait pour cause de question identique)